

*options à long terme qui s'offrent à lui sur le plan monétaire et en profiter pour évaluer dans quelle mesure l'économie canadienne est déjà dollarisée, et les répercussions connexes de cette dollarisation.*

Le gouvernement du Canada s'oppose à toute requête pour qu'il abandonne son régime de taux de change flottant en faveur de la parité fixe avec le dollar américain ou de l'adoption pure et simple de cette devise. Comme l'a déclaré récemment M. David Dodge, le gouverneur de la Banque du Canada, à l'heure actuelle, les coûts de la dollarisation excèdent les avantages économiques qu'elle pourrait apporter. Il serait également plus opportun, comme le gouverneur l'a laissé entendre, que tout projet d'adoption du dollar américain marque la fin, et non le début, d'un long processus d'intégration et de convergence économique. À cet égard, des recherches récentes montrent que le dollar américain est maintenant moins utilisé au Canada qu'il y a vingt ans. De plus, les marchés financiers nord-américains sont déjà intégrés par comparaison avec ceux de l'Union européenne, ce qui autorise à penser que la dollarisation ne pourrait entraîner que des gains structurels modestes. La convergence des économies nord-américaines continue d'être surveillée de près, tout comme le rôle du dollar américain dans le commerce canadien.

#### **Recommandation 34**

*Le gouvernement du Canada devrait, par l'intermédiaire du nouveau Comité des relations nord-américaines que nous avons recommandé de créer au sein du Cabinet, établir dans quels domaines une coopération accrue serait indiquée. Il devrait plus précisément amener les États-Unis à désigner un représentant politique de haut niveau et devrait appliquer la formule de coopération élaborée en matière de sécurité par l'actuel vice-premier ministre canadien et l'actuel directeur de la sécurité nationale aux États-Unis, proposé comme secrétaire du nouveau Département de la sécurité nationale.*

Le gouvernement prend note de la recommandation. Les transactions courantes des relations bilatérales sont gérées avec soin par les cadres supérieurs de ministères et d'organismes responsables de part et d'autre de la frontière. Des réunions ministérielles sont réservées aux échanges sur les questions pressantes qui exigent de façon immédiate une attention et une orientation politiques, à la planification stratégique et à la gestion générale des dossiers. Les ministres et hauts fonctionnaires canadiens ont d'excellentes relations de travail avec leurs homologues américains et mexicains. Ils ont des communications régulières et fréquentes en personne et par téléphone pour discuter de questions importantes. Normalement, il y a des visites ministérielles officielles au moins deux fois l'an, et il arrive souvent que des ministres rencontrent leurs homologues américains en marge des réunions multilatérales, par exemple pendant les séances de l'Assemblée générale de l'ONU ou les réunions ministérielles annuelles de l'OTAN.

Il est arrivé à l'occasion que le gouvernement nomme un ministre ou désigne une autre personne pour se charger d'un dossier particulier ou piloter une initiative bilatérale convenue. Pendant les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, à la fin des années 80, puis avec les États-